

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un avril, le Conseil municipal de la Commune de SPICHEREN, s'est réuni à 18 h 30 dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le dix sept avril deux mille vingt-trois, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

**Membres en exercice : 23**  
**Nombre de suffrages : 23**

### **Etaient présents (19) :**

Claude KLEIN, Claudine KLEIN, Stéphane KNOLL, Marcelle RIEDEMANN, Patrice KALIS, Marie Andrée WELSCH, Thierry BOUR, Huguette MALICK, Jacqueline BOUSCH, Thierry KEMPF, Dominique DECKER, Hervé SCHWEITZER, Matthieu GRADOUX, Carole DUVAL, Jean JUNG, Patricia TONNELIER, Valérie BOURGAUD, Thierry GREVIN, Christian VILIMEK.

### **Etaient absents représentés (4)**

Jean-Marc STEUER procuration pour Marie-Andrée WELSCH  
Sophie MERTZ procuration pour Hervé SCHWEITZER  
Laetitia DIETSCH procuration pour Huguette MALICK  
Céline MALICK procuration pour Valérie BOURGAUD

### **Etaient absents non représentés (0)**

## **ORDRE DU JOUR**

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

- 1. Approbation de la séance du conseil municipal du 31.03.2023**
- 2. Modification du tableau des effectifs**
- 3. Recrutement d'un(e) assistant(e) éducatif(ve) germanophone**
- 4. Convention avec la ville de Stiring-Wendel pour la mise à disposition au collège de Stiring-Wendel de notre éducateur sportif pour l'année scolaire 2023/2024**
- 5. Emplois saisonniers 2023 au service technique**
- 6. Subventions complémentaires 2023 aux économies d'énergie**
- 7. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**
- 8. Informations**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Thierry GREVIN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

## 1. Approbation de la séance du conseil municipal du 31.03.2023

Après relecture de l'ordre du jour, le compte rendu du 31 mars 2023 est approuvé par 20 voix pour et 3 abstentions.

## 2. Modification du tableau des effectifs

Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu d'un avancement de grade au 1<sup>er</sup> juin 2023, il convient de créer et de supprimer le poste correspondant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de modifier comme suit le tableau des emplois :

### ○ Création d'un poste

Emploi	Grade	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel Effectif	Durée hebdomadaire
ASEM	Agent de maîtrise principal	C	0	1	31h30

### ○ Suppression d'un poste

Emploi	Grades	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel Effectif	Durée hebdomadaire
ASEM	Agent de maîtrise	C	1	0	31h30

## 3. Recrutement d'un(e) assistant(e) éducatif(ve) germanophone

Notre agent actuel, qui exerce au sein de l'école biculturelle, fera valoir ses droits à la retraite au 01.09.2023.

Afin de poursuivre l'apprentissage de l'allemand dans les conditions actuelles, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le prolongement de ce poste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'opter pour la continuité de ce poste en partenariat avec le Département de la Moselle et la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.

## 4. Convention avec la ville de Stiring-Wendel pour la mise à disposition au collège de Stiring-Wendel de notre éducateur sportif pour l'année scolaire 2023/2024

Le Maire propose de reconduire pour l'année scolaire 2023/2024 la convention de mise à disposition de M. David BELLO au collège Nicolas Untersteller de Stiring-Wendel à raison de 2 heures par semaine à la charge de la commune de Spicheren et de 2 heures par semaine à la charge de la commune de Stiring-Wendel pour la section sportive « tennis de table ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer avec le Maire de Stiring-Wendel et le Principal du collège Nicolas Untersteller la convention précisant les différentes modalités de mise à disposition au collège de Stiring-Wendel de l'éducateur des activités physiques et sportives pour l'année scolaire 2023-2024.

## **5. Emplois saisonniers 2023 au service technique**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour compléter l'effectif du service technique pendant les congés des agents titulaires ;

Sur rapport du Maire,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à recruter 10 jeunes gens ou jeunes filles durant les vacances d'été 2023 à raison de 35h/semaine, comme agents saisonniers non titulaires. La rémunération de ces agents sera calculée sur la base du grade d'adjoint technique C1, échelon 1. Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2023 chapitre 012 compte 6413.

## **6. Subventions complémentaires 2023 aux économies d'énergie**

En complément de la délibération du 24 février dernier, et afin de satisfaire les nombreuses demandes réceptionnées, le Maire propose à l'assemblée de voter un supplément pour favoriser l'investissement des particuliers, lors du changement d'installation pour leur résidence principale, pour les économies d'énergie.

La Commune apporte son aide comme suit :

- Chauffe-eau solaire individuel (CESI) : 200 €
- Système solaire combiné (SSC) : 200 €
- Chaudière bois bûche à hydro-accumulation : 200 €
- Chaudière à plaquettes, à granulés ou à céréales : 200 €
- Poêle de masse : 200 €
- Poêle à granulés, à bûches ou insert avec rendement supérieur à 70% : 200 € (dans la limite de 20% du coût de l'équipement)
- Installation photovoltaïque : 200 € par installation jusqu'à 3 Kwx maximum,
- Chaudières à condensation : 200 €
- Insert gaz : 200 €
- Installation d'une solution de chauffage et de production d'électricité par pile à combustible : 200 €
- pompes à chaleur pour habitations (et non piscines) : 200 €
- pompes à chaleur hybride pour habitations : 200 €
- chauffe-eau thermodynamique : 200 €

Ces aides seront versées sur justificatif de paiement, et après vérification sur place. Les demandes, déposées en mairie et à faire réaliser par un installateur agréé, seront satisfaites par ordre d'arrivée jusqu'à épuisement des crédits ouverts au budget communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à verser 15 subventions de 200 € en complément de la délibération du 24.02.2023, cette somme étant inscrite au budget primitif 2023 - chapitre 65 – article 65741.

## 7. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

La D.I.A. parvenue en mairie concerne :

29/03/2023	23V0008	16 rue St Laurent	B
------------	---------	-------------------	---

L'acquisition de ce bien ne présentant aucun intérêt pour la commune, le Maire a renoncé à exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

## 8. Informations

### • Urbanisme :

Retrait du permis de construire accordé à M Marc BOUR – rue Alsace Lorraine

### • Divers :

✓ Sénatoriales 2023 : elles auront lieu le 24 septembre 2023 à Metz. Pour l'élection des représentants communaux, un conseil municipal devra avoir lieu le 9 juin prochain. Il s'agira de désigner 7 délégués et 4 suppléants.

✓ MATEC : dans le cadre du groupement de commande pour le marché gaz au 01.01.2024, la Matec nous a fait parvenir l'offre retenue.

✓ Courrier du Député M Kevin PFEFFER sur les zones favorables au développement éolien. La commune pourrait être impactée vers le fond de la rue des Montagnes.

✓ ECH : la société ferme le 22.04.2023. Le gérant, M Jean-François STEBACH, créera une nouvelle société pour un conseil aux professionnels uniquement.

✓ Ville de Forbach : la revue sur les travaux d'aménagement du centre-ville est disponible en mairie.

✓ Emprunt 2023 : les consultations auprès de 6 organismes bancaires ont été lancées le 18 avril.

### • Travaux :

✓ Les travaux avancent au centre village et à l'école maternelle. A cet effet, suit un long débat sur les travaux de VRD du centre village, notamment ceux au niveau du parking et des espaces verts devant le 14 rue de l'école.

✓ Régie de Télédistribution : Etat des abonnés à la régie au 03/04/2023

	Nombre d'abonnés	Abonnés passés chez Fibraggio	Résiliations	Abonnés restants à basculer
Internet	89	50	3	36
Internet + téléphone	36	23	1	12
Internet + TV	118	59	7	52
Internet + TV + téléphone	46	29	0	17
TV	386	205	21	160
TV + téléphone	6	1	1	4
TV annuelle	8	3	1	4
<b>TOTAUX</b>	<b>689</b>	<b>370</b>	<b>34</b>	<b>285</b>

La dissolution de la régie de télédistribution étant envisagée pour la fin de l'année 2023, la Présidente rencontrera l'association des Amis du Canal Local au courant du mois de mai pour discuter ensemble du devenir de l'association et des films numérisés stockés dans leur local sous la mairie.

• Manifestations :

- 22.04 : concert de l'Harmonie Municipale
- 30.04 : marche de la santé de l'Association Sports et Loisirs
- 04.05 : repas asperges du Bon Accueil
- 08.05 : commémoration de l'Armistice
- 20 et 21.05 : Raid des Hauteurs du cyclo-club Ariane
- 28.05 : fête des Trois Clochers pour les 20 ans de la Communauté de Paroisses
- 03.06 : soirée pizza-flams de l'Harmonie Municipale
- 08.06 : fête des mères et des pères du Bon Accueil

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal :  
vendredi 9 juin 2023 (heure à confirmer)

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux  
et lève la séance à 19 h 51

Le Maire, Monsieur Claude KLEIN	Le Secrétaire, Monsieur Thierry GREVIN